

RATIFICATION LOCATION Immeuble LELIEVRE à la Montagne pour servir de salles de classe

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

En raison de la démolition de l'Ecole de la Montagne nous nous sommes trouvés dans l'obligation de rechercher un local pour servir de salles de classes.

A cet effet, M. LELIEVRE nous a proposé un immeuble lui appartenant au prix de 15.000 Fr par mois.

Le service des Domaines consulté a estimé la valeur locative à 12.500 Fr. M. LELIEVRE a accepté le prix fixé par ledit service.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de bien vouloir ratifier cette location au prix de 12.500 Fr par mois, à compter du 1er Mars 1959./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Prefet
Saint Denis le 16 juillet 1959
R. Le Secretaire Général
Le chef de Division délégué
Signé: Gavarrin*

*Adopté à l'unanimité. Approuvé
Saint Denis le 20 juillet 1959
Le Prefet
Signé: Perreau Pradier*